

Règlement graphique n°2
Zonage
Saint-Planchers

Prescrit le 29 mai 2018
Arrêté le
Enquête publique
Approuvé le
Nom du Prés. de GTM

Signature

Pièce n°

1

2

3

4

5

géostudio gama
urbanisme

zAd
urbanisme

capla
architecture

Granville
Terre & Mer
Communauté de Communes

1. ZONES

Limite de zone

2. PRESCRIPTIONS

- Élément architectural remarquable à protéger (L.151-19 CU)
- Hale ou alignement d'arbres à protéger (L.151-23 CU)
- Élément architectural linéaire à protéger (L.151-19 CU)
- Cours d'eau (L. 151-23 CU)
- Espaces Bosés Classés (L.113-1 CU)
- Ensemble patrimonial bâti à protéger (L.151-19 CU)
- Zone inondable (source DREAL)
- Zone humide

3. HABILLAGE

- Limites parcellaires
- Bâti dur
- Bâti léger

4. AUTRES INFORMATIONS

- Plan de Prévention des Risques naturels prévisibles de Mouvements de Terrain des communes de Granville et de Donville-les-Bains

